



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Avis au public

En vertu de l'article 9.2. de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite (no dossier 3/22/0479) à l'Administration de l'environnement relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe au Mullerthal, 2A, Rue des Rochers, numéro cadastral 1115/3528, section D de Mullerthal.

Waldbillig, le 9 décembre 2022

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,